

maintenant arrivés à une étape où ces thèmes convergent - où les préoccupations de l'Ouest et du Sud devant l'incidence de leurs politiques sur les autres pays sont devenues une composante essentielle et nécessaire de relations internationales stables.

La politique du développement est une partie intégrante de la politique étrangère. Elle l'est parce que notre politique étrangère est si différente de celle de certains autres pays que nos politiques de développement diffèrent également. C'est justement pour cette raison que le Canada est tellement mieux reçu dans le tiers monde que ne le sont certains autres pays. Le gouvernement canadien, par exemple, se conforme depuis quelque temps à quatre grands principes concernant le développement international du tiers monde.

Le premier est que l'un des objectifs du développement international doit être la promotion d'une indépendance et d'une stabilité réelles pour le tiers monde. En d'autres mots, nous optons pour un monde pluraliste dans lequel toutes les nations peuvent poursuivre les objectifs de l'indépendance et de l'auto-détermination et peuvent, si elles le souhaitent, choisir le non-alignement. C'est pourquoi nous voulons protéger le tiers monde de la confrontation Est-Ouest.

Notre second principe est qu'aucune puissance ne devrait tenter d'imposer une forme de gouvernement ou un système économique quelconque aux pays du tiers monde. Nous reconnaissons ainsi que les situations sociales, économiques et culturelles dans les pays du tiers monde diffèrent des nôtres, et que des systèmes imposés peuvent non seulement être offensants, mais aussi offrir manifestement les mauvaises réponses aux problèmes locaux. Ce qui ne veut pas dire que nous ne tenterons pas d'expliquer à ces pays pourquoi nous tenons aussi fortement à des institutions libres et représentatives. Mais même ici, l'argument le plus convaincant doit sûrement être le succès avec lequel nous réalisons nos propres objectifs en tant que société.

Notre troisième principe est que tous les gouvernements doivent fidèlement respecter les grandes obligations qu'ils ont prises à l'égard de leurs populations. La protection des droits de la personne est une préoccupation internationale légitime, et le monde ne peut fermer les yeux sur les violations flagrantes de ces droits. Mais encore ici, je crois que l'efficacité doit l'emporter sur les récriminations verbales. L'important est que nous réussissions à changer la mentalité des gouvernements qui violent ces droits, et non que nous fassions des gestes creux qui changent rarement les esprits et qui ne changent pratiquement jamais les pratiques offensantes.